



ARRÊTÉ DE CIRCULATION Maintenance pylône – D56

La Mairie de Remouillé,

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

VU le code de la route et notamment les articles L 411.8, R 411.25 à R 417.28,

VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU la demande formulée par l'entreprise FOSELEV CENTRE OUEST.

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de travaux de maintenance d'un pylône, il convient de réglementer temporairement la circulation sur la RD 56 afin de garantir la sécurité des usagers de la route ainsi que le bon déroulement de l'intervention ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le lundi 12 octobre 2026, de 8h00 à 13h00, la circulation de tous les véhicules sera interdite sur la RD 56, au niveau du cimetière, afin de permettre la réalisation de travaux de maintenance d'un pylône.

ARTICLE 2 : Pendant la durée de l'intervention, une déviation sera mise en place pour assurer la continuité de la circulation. La signalisation réglementaire correspondante sera installée conformément à la réglementation en vigueur, notamment au moyen des panneaux KC1 et KD22a.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire de restriction, de protection de l'évènement et de déviation est à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise FOSELEV CENTRE OUEST.

ARTICLE 4 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de Remouillé.

ARTICLE 6 : Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjudant-Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Aigrefeuille Sur Maine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Remouillé, le mercredi 23 septembre 2026

Le Maire,

Jérôme LETOURNEAU





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
des transports

Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11

Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa

N° 14023*01

Le demandeur

Particulier ☐

service public ☐

maître d'oeuvre ou conducteur d'opération ☐

entreprise ☒

Nom : LAUMONIER Prénom : Damien

Dénomination : Sarl locotrading Représenté par :

Adresse Numéro : 4 Extension : Ter Nom de la voie : Rue Paul Bert

Code postal 44600 Localité : St Nazaire Pays : FRANCE

Téléphone 09 39 73 73 97 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ☐

Courriel : contact @ locotrading.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Foselev Centre Ouest Prénom : Mr Bertrand Bauthin

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Route de Bndlay

Code postal 49481 Localité : Vernores en Anjou Pays : FRANCE

Téléphone 06 07 34 29 36 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ☐

Courriel : bertrand.bauthin @ foselev.fr

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° 56 Voie communale n°

Hors agglomération ☐ En agglomération ☐

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Départementale D56

au niveau du cimetière / pylône

Code postal 44140 Localité : Remaillé

Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) : ☐

Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ☐ (1)

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐
En retrait de l'alignement	mètres	mètres	mètres

Dépôt ou Stationnement ☐ (2) Saillie ou Surplomb ☐ (2) Aménagement d'accès ☐ (2) Ouvrages divers ☒ (1)

Station service ☐ Renouvellement ☐ Création ☐

Autres ☐ maintenance pylône

Date prévue de début d'application 12 10 2026 Durée d'application (en jours calendaires) : 001

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

(1) Compléter le cadre ouvrages divers (2) compléter le cadre correspondant

